

## PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CSE DU 17/05/2023

Nom et qualité des personnes ayant assisté à la réunion :

- |                       |                                        |
|-----------------------|----------------------------------------|
| • LAUTIER Laurent     | Président                              |
| • MIMAZ Yildiz        | Titulaire CFDT                         |
| • SCHMITT Philippe    | Délégué Syndical CFDT – Titulaire CFDT |
| • LAHRACH Rachid      | Délégué Syndical CFTC - Titulaire CFTC |
| • SCHMITT Nadia       | Titulaire CFDT Secrétaire              |
| • ELBANNAOUI L'Hassan | Titulaire CFDT                         |
| • MISBAH Saïd         | Titulaire CFTC                         |

### Absents excusés

- |                   |                                         |
|-------------------|-----------------------------------------|
| • HEIM Jean-Luc   | Titulaire CFDT                          |
| • DHOMUN Suniduth | Délégué Syndical CGT - Titulaire CE CGT |
| • WOLFF Sabine    | Titulaire CFTC                          |
| • HERBER Anne     | Titulaire CFDT                          |

Heure d'ouverture de la séance 11h00

Le président rappelle l'ordre du jour de la réunion

### **1) Evolution commerciale de l'Etablissement de Brumath : nouveaux contrats avenants pertes et diminutions de contrats**

|            |                       |            |
|------------|-----------------------|------------|
| CORA       | Perte                 |            |
| COLIN PALC | Accord de resignation |            |
| GMF/MAAF   | Reprise               | 5 agences  |
| MATCH      | Reprise               | 11 sites   |
| CIC        | Reprise               | 12 agences |

### **2) Echos sur les sites**

RAS

### **3) Information sur les jours fériés travaillés au cours du mois de juillet et août**

Le Président informe les membres du CSE que le 14 juillet 2023 et le 15 août 2023 seront travaillés sur les chantiers suivants: Casino Clinique Ste Odile Mars Steinbourg et Haguenau.

Le Président précise que les salariés concernés en seront informés dans les meilleurs délais et que les salariés sont tenus d'être présents à leur poste de travail ces jours-là.

Le Président rappelle que les heures de travail réalisées un jour férié sont majorées conformément aux dispositions conventionnelles.

#### **4) Rappel concernant la réunion exceptionnelle consacrée à l'approbation des comptes du CSE prévue au mois de juin**

---

Le Président rappelle au trésorier et au secrétaire du CSEE que la réunion de clôture et de présentation des comptes du CSEE sera organisée au mois de juin.

La secrétaire et la trésorière rappelle que cette réunion a déjà été réalisée le 28/02/2023 et le pv signé et accompagné des différents documents souhaités.

#### **5) Information et consultation sur la mise à jour de la Charte Informatique, annexée au règlement intérieur**

---

Le Président présente les modifications envisagées de la Charte Informatique, annexée au règlement intérieur, dont chaque membre du CSEE détient une copie

Questions du CSEE / Réponses du Président : RAS

Le Président interroge le CSEE pour savoir s'il émet un avis favorable ou défavorable sur le projet de Charte Informatique, annexée au règlement intérieur qui lui a été soumis.

##### **AVIS DU CSEE :**

Favorable: 0 voix

Défavorable: 0 voix

Ne se prononce pas : 5 voix

Le Comité n'émet donc pas d'avis sur cette mesure.

Le Président précise au CSEE les modalités d'entrée en vigueur du Règlement Intérieur:

- Communication du règlement intérieur à l'inspecteur du travail dont relève la société, accompagné de l'avis des CSE et du CSEC
- Dépôt au greffe du Conseil de prud'hommes dans le ressort duquel se situe la société
- Affichage au sein de l'établissement et sur l'ensemble des sites

La secrétaire demande une copie du règlement intérieur ainsi que de la charte informatique dès envoi à l'inspection du travail. Les élus demandent d'avoir une copie des différents documents.

**6) Information et consultation du CSEE sur la politique sociale de l'entreprise « PARTIE 1 - Santé sécurité conditions de travail » :**

---

- a) Bilan annuel sur l'hygiène et la sécurité – disponible dans la BDESE
- b) Programme annuel de prévention des risques et d'amélioration des conditions de travail – disponible dans la BDESE

Il a été, au préalable, précisé par le Président du CSE :

Le CSE central est, comme le CSE d'établissement, compétent en la matière : donc désormais il existe un double niveau de compétence en matière de santé et sécurité : établissement et société

Une Commission santé, sécurité, conditions de travail (CSSCT) a été créée au sein du CSEC (effectif de la société dépasse 300 salariés).

La consultation sur la politique sociale de l'entreprise intègre la consultation sur le programme et le bilan santé sécurité, conditions de travail.

Compte tenu de la structure de la société (multi-établissements) et de son effectif (supérieur à 300 salariés ETP), la consultation annuelle sur la politique sociale de l'entreprise qui intègre la consultation sur la santé, sécurité et les conditions de travail sera organisée selon le planning prévisionnel suivant :

- **partie I** : Santé sécurité conditions de travail : 1 réunion CSEE + 1 réunion de la CSSCT du CSEC + 1 réunion CSEC
- **partie II** : emploi, conditions de travail, durée du travail, congés et aménagement du temps de travail : 1 réunion CSEE + 1 réunion CSEC - **septembre/octobre**
- **partie III** : formation, apprentissage : 1 réunion CSEE + 1 réunion CSEC - **novembre/décembre**

**a/ Bilan annuel sur l'hygiène et la sécurité**

Le bilan annexé au PV est présenté par le Président du CSE

Questions du CSE / Réponses du Président : RAS

**b/ Programme annuel de prévention des risques et d'amélioration des conditions de travail**

Le Projet de programme annuel annexé au PV est présenté par le Président du CSE

Questions du CSE / Réponses du Président :

La secrétaire du CSE informe les élus et le Président qu'elle reste toujours en attente des plans d'actions à mener dans le cadre de la commission des risques psychosociaux suite aux réunions des 27/6/2022 et 8/7/2022 à la Direction de GSF SATURNE.

Le Président interroge le CSE pour savoir s'il émet un avis favorable ou défavorable sur le Bilan - Programme annuel présenté

**AVIS DU CSE :**

Favorable : 0 voix

Défavorable : 0 voix

Ne se prononce pas : 5 voix

*Aucun avis n'est donné par les membres du CSEE*

**7) Information et analyse des AT survenus depuis la dernière réunion consacrée à la santé, sécurité.**

Tableau d'AT ci-joint.

Tableau joint par courrier avec l'ordre du jour.

**8) Divers**

La secrétaire informe les élus que UGAL fermera définitivement courant décembre 2023.

Elle a demandé des devis à GLADY & ACCES CULTURE des devis. Elle demande aux élus de comparer les offres.

Le cout annuel :

- ACCES CULTURE Billetterie + site internet : 1191.20 € HT
- GLADY : billetterie + site internet engagement sur 2 ans 2520 € HT

Une réunion sera programmée entre les élus courant le 9 juin afin d'organiser la journée d'information qui devrait être programmée le 16/9/2023.

Fin de la réunion : 12h15

NADIA SCHMITT  
**Secrétaire du CSE**



Laurent LAUTIER  
**Président**

